

Liberté Égalité Fraternité

CABINET DU PRÉFET Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Saint-Lô, le 13 mai 2024

Le Préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département de la Manche

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE - « été - automne 2024 »

<u>Pièce jointe :</u> une annexe

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture VIGIPIRATE de la période « été-automne 2024» applicable à compter du 7 mai 2024 et ce jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat ».

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes les principales mesures adaptées sur le territoire national à mettre en œuvre.

Je vous informe que vous pouvez vous appuyer sur les outils de sensibilisation à la menace terroriste téléchargeables sur http://www.gouvernement.fr/vigipirate et sur http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate; et les sites suivants concernant les mesures cyber préventives cyber prioritaires : https://cyber.gouv.fr et https://cyber.gouv.fr et https://www.cert.ssi.gouv.fr et <a href="https://www.cert.ssi.gouv.f

La pleine efficacité des mesures arrêtées repose sur la mobilisation des acteurs de terrain ainsi que sur l'adaptation des dispositifs de sécurité existants à la sensibilité particulière de la période couverte par cette posture.

Le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Xavier BRUNETIÈRE



Pour information

- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Manche
 Monsieur le Président de l'association départementale des maires